



Centre de services scolaire  
des Hautes-Rivières

# Rapport annuel

2023-2024



Québec 



**Centre de services scolaire  
des Hautes-Rivières**

210, rue Notre-Dame  
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J3B 6N3  
Téléphone : 450 359-6411  
[cssdhr.gouv.qc.ca](http://cssdhr.gouv.qc.ca)

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Présentation du Centre de services scolaire</b>	
1.1	Le Centre de services scolaire en bref	7
1.2	Faits saillants	12
1.3	Services éducatifs et autres services	15
<b>2</b>	<b>Gouvernance du Centre de services scolaire</b>	
2.1	Conseil d'administration	17
2.2	Autres comités de gouvernance	21
2.3	Code d'éthique et de déontologie	23
2.4	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	23
<b>3</b>	<b>Résultats</b>	
3.1	Plan d'engagement vers la réussite	25
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	30
3.3	Procédure d'examen des plaintes	32
<b>4</b>	<b>Utilisation des ressources</b>	
4.1	Répartition des revenus du Centre de services scolaire	34
4.2	Ressources financières	36
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	37
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	38
4.5	Ressources matérielles et informationnelles	38
<b>5</b>	<b>Annexes du rapport annuel</b>	
	Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone	41
	Coups de cœur	48



**Cliquez sur  
une section pour  
la consulter  
directement**

# Message de la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire



Une autre année se termine avec son lot de travail, de projets et de défis.

En 2023-2024, notre centre de services scolaire a mis en œuvre son nouveau *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR). Cet outil de gouvernance a permis de bien identifier les enjeux prioritaires de notre organisation et nous tenons à ce que les actions portées soient concentrées sur ceux-ci.

Le PEVR constitue la boussole qui guide les décisions de l'organisation et du conseil d'administration. Ainsi, en cohérence avec nos objectifs, le conseil d'administration s'assure d'une répartition équitable des ressources entre ses établissements pour que chacun puisse offrir à l'ensemble de nos élèves une qualité de service à laquelle ils ont droit.

À l'instar des autres centres de services scolaires au Québec, nous sommes confrontés à certains enjeux, comme la rareté de personnel et l'accompagnement de celui-ci, mais chez nous, bien que notre taux de réussite ait connu une hausse significative depuis le bilan de notre précédent PEVR, nous devons poursuivre nos actions pour amener un plus grand nombre d'élèves vers la réussite.

Nous avons alors un regard lucide sur ce principal enjeu et c'est avec courage et humilité que les chantiers amorcés, en cette première année de mise en œuvre de notre PEVR, serviront à accompagner et à soutenir davantage notre personnel pour améliorer les pratiques pédagogiques et administratives.

Tout comme les succès, nous porterons ensemble les défis qui nous attendent. La persévérance de nos élèves, l'engagement des parents et le dévouement de notre personnel seront toujours gages de l'amélioration de nos résultats. Nous croyons au potentiel de développement de chacun de nos élèves et de chacun des membres de notre personnel.

Un centre de services scolaire responsable est une organisation qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour s'ajuster aux défis et à la réalité de ses clientèles. Le travail ne sera jamais terminé, mais nous aurons posé les actions nécessaires pour faire avancer notre organisation tout en respectant nos valeurs, soit le respect, l'engagement et la collaboration.

En terminant, je tiens à réitérer la confiance du conseil d'administration envers le personnel quant aux moyens qu'il choisira de mettre en place pour améliorer les résultats. Je tiens également à féliciter nos élèves pour leurs efforts et à remercier leurs parents pour leur soutien. Merci aussi à tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement.

Soyons fiers du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et de ses réussites!

**Alexandre Provost**

## Message de la direction générale du Centre de services scolaire



Depuis mon entrée en fonction en 2022, j'éprouve un grand sentiment de fierté et d'accomplissement lorsque vient le temps de vous présenter le rapport annuel. Ce rapport met de l'avant tout le travail accompli par nos établissements et nos services au cours de l'année scolaire précédente. Et je l'affirme sans hésitation, ce travail est colossal.

En 2023-2024, trois succès majeurs méritent d'être reconnus.

Dans un premier temps, notre taux de diplomation et de qualification a bondi de près de 5 % depuis le moment où nous avons fait le bilan de notre précédent *Plan d'engagement vers la réussite*. Des défis nous attendent encore, certes, mais je tiens à adresser à nos élèves mes félicitations les plus senties. Ce sont des dizaines et des dizaines de vies qui voient leur parcours transformé par une telle réussite. Et c'est en grande partie grâce à l'engagement et au travail acharné de nos équipes-écoles, pilotées par le leadership pédagogique de nos directions d'établissement, que nos élèves peuvent voir leur réussite et leur bien-être s'améliorer.

Dans un deuxième temps, le sentiment d'appartenance de notre personnel à notre organisation ne peut passer sous silence. Selon notre plus récent sondage, ce sont près de 90 % des employé-es du CSSDHR qui portent bien haut la fierté d'œuvrer au sein de notre organisation. Je tiens alors à exprimer chaleureusement toute mon admiration et tout mon respect à nos 4000 membres du personnel. Leur travail est assurément à la base de notre culture d'apprentissage et de réussite ainsi que d'un climat sain et sécuritaire pour nos élèves et pour toute personne qui œuvre à des Hautes-Rivières.

Dans un troisième temps, comme chaque année, des efforts remarquables ont été déployés en continu du côté de nos infrastructures. Nous gardons le cap sur un parc immobilier en santé. Plus de 30 projets auront été réalisés ou sont toujours en cours, qu'il s'agisse de travaux de réfection ou d'embellissement ou encore de travaux d'agrandissement ou de construction neuve. Notre volonté d'offrir à nos élèves et à notre personnel des milieux sains et sécuritaires, agréables et propices aux apprentissages est tangible. Et je salue ici les réalisations de nos équipes qui sont à pied d'œuvre, 12 mois par année, pour assurer le bon déroulement et l'avancée de nos travaux.

À la lecture de ce rapport, vous serez donc à même de réaliser que tout notre personnel se mobilise et pousse à la roue pour dispenser à nos élèves des services éducatifs de qualité en valorisant les expertises multiples et en incarnant l'engagement, le respect et la collaboration. C'est de cette manière que se concrétisent notre mission, notre vision et nos valeurs, clairement énoncées d'ailleurs dans notre *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*. Notre plan, rappelons-le, est notre phare et notre motivation quotidienne qui nous mènera à l'atteinte de nos objectifs, soit la réussite et le bien-être du plus grand nombre de nos élèves et de notre personnel.

En terminant, je tiens à dire merci à vous toutes et à vous tous qui formez notre communauté : élèves, membres du personnel, parents, membres du conseil d'administration et partenaires. Votre contribution est absolument essentielle au succès de notre mission.

Bonne et rafraîchissante lecture!

**Marie-Claude Huberdeau**



# Présentation du Centre de services scolaire



## 1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 21 000 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 34 écoles préscolaires et primaires, 1 école primaire, 1 école à vocation particulière et 7 écoles secondaires. Plus de 2000 élèves sont aussi inscrits au secteur des adultes dans deux établissements, l'un offrant la formation professionnelle et l'autre la formation générale des adultes. Nos 45 établissements sont répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés qui s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC.

### Ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

#### Secteur Paul-Germain-Ostiguy

	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2023	École de secteur	École avec un projet pédagogique particulier	École spécialisée à mandat régional	Service de francisation	Service de garde	Programme Passe-partout	Maternelle 4 ans à temps plein	Maternelle 5 ans à temps plein	Enseignement primaire	Adaptation scolaire Classes et services spécialisés
001 Jean XXIII	312	•				•	•	•	•	•	•
002 Saint-Michel	253	•				•	•	•	•	•	•
003 Saint-Vincent	536	•				•	•	•	•	•	•
004 Micheline-Brodeur	225	•				•	•	•	•	•	•
006 Notre-Dame-du-Sourire	158	•				•	•	•	•	•	•
005 Paul-Germain-Ostiguy (1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire)	758	•	*4								•

#### Secteur Docteur-Alexis-Bouthillier Joséphine-Dandurand

039 Alberte-Melançon	156	•				•	•	•	•	•	•
043 Saint-Jacques	167	•				•	•	•	•	•	•
044 Saint-Blaise	148	•				•	•	•	•	•	•
046 Saint-Joseph	241	•				•	•	•	•	•	•
047 Napoléon-Bourassa	437	•				•	•	•	•	•	•
049 Saint-Eugène	759	•			•	•	•	•	•	•	•
055 Saint-Lucien	408	•	*1			•	•	•	•	•	•
068 Docteur-Alexis-Bouthillier (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire)	504	•	*5								•

#### Secteur Marguerite-Bourgeoys Joséphine-Dandurand

050 Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	287	•				•	•	•	•	•	•
051 Saint-Gérard	291	•				•	•	•	•	•	•
052 Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	512	•				•	•	•	•	•	•
054 Bruno-Choquette	305	•				•	•	•	•	•	•
059 Joseph-Amédée-Bélanger	411	•				•	•	•	•	•	•
061 Marguerite-Bourgeoys (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire)	538	•	*1-3								•
057 Joséphine-Dandurand (3 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire)	1126	•	*1-3-5								•

\* Les projets pédagogiques particuliers et les concentrations sont présentés à la page 9.

## Ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

### Secteur Marcel-Landry

	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2023	École de secteur	École avec un projet pédagogique particulier	École spécialisée à mandat régional	Service de francisation	Service de garde	Programme Passe-partout	Maternelle 4 ans à temps plein	Maternelle 5 ans à temps plein	Enseignement primaire	Adaptation scolaire Classes et services spécialisés
015 Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	554	•				•	•	•	•	•	•
020 du Pélican édifice Chabanel édifice Laflamme	478	•				•	•		•	•	
021 Sacré-Cœur	461	•			•	•	•		•	•	•
022 Hamel	265	•	*5			•	•		•	•	
026 Saint-Alexandre	282	•				•	•		•	•	•
027 Sainte-Anne	177	•				•	•		•	•	
029 du Petit-Clocher	130	•				•	•	•	•	•	
025 Capitaine-Luc-Fortin édifice Henryville édifice Saint-Joseph	285	•				•	•		•	•	
065 Polyvalente Marcel-Landry (1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire)	1732	•	*2-6								•

### Secteur Chanoine- Armand-Racicot

040 des Savanes édifice Providence édifice Sacré-Cœur	706	•				•	•		•	•	•
081 Aux-Quatre-Vents	576	•				•	•		•	•	•
084 des Prés-Verts	500	•				•	•		•	•	•
085 Marie-Derome	381	•				•	•		•	•	
067 Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire)	1506	•	*2		•						•

### Secteur Monseigneur- Euclide-Théberge

008 de Monnoir	495	•				•				•	
028 Frère-André	285	•				•	•	•	•	•	•
031 de Richelieu édifice Curé-Martel édifice Saint-Joseph	390	•				•	•		•	•	•
033 Jeanne-Mance	161	•				•	•		•	•	
035 de Ramezay édifice Fatima édifice Crevier	576	•				•	•	•	•	•	•
037 Pointe-Olivier	283	•				•	•	•	•	•	
069 Monseigneur-Euclide-Théberge (1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire)	1302	•	*2								•

\* Les projets pédagogiques particuliers et les concentrations sont présentés à la page 9.

## École à mandat régional, formation professionnelle et formation générale des adultes

080	Marie-Rivier École à mandat régional
460	École professionnelle des Métiers
058	La Relance Centre d'éducation des adultes

Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2023	École de secteur	École avec un projet pédagogique particulier	École spécialisée à mandat régional	Service de francisation	Service de garde	Programme Passe-partout	Maternelle 4 ans à temps plein	Maternelle 5 ans à temps plein	Enseignement primaire	Adaptation scolaire Classes et services spécialisés
147			•		•					•
575										
1800										

16 programmes menant à un diplôme d'études professionnelles  
2 programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

10 services d'enseignement (soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la formation professionnelle, préparation aux études postsecondaires).

## Projets pédagogiques particuliers ou concentrations\*

\* Consultez le tableau plus haut pour les écoles concernées par ces projets

1. Concentrations sportives et artistiques
2. Programme d'éducation intermédiaire (international) ou Programme culturel enrichi
3. Sport-études
4. Profil langues et multimédia
5. Concentration langues et communication
6. Programme scolaire de hockey provincial



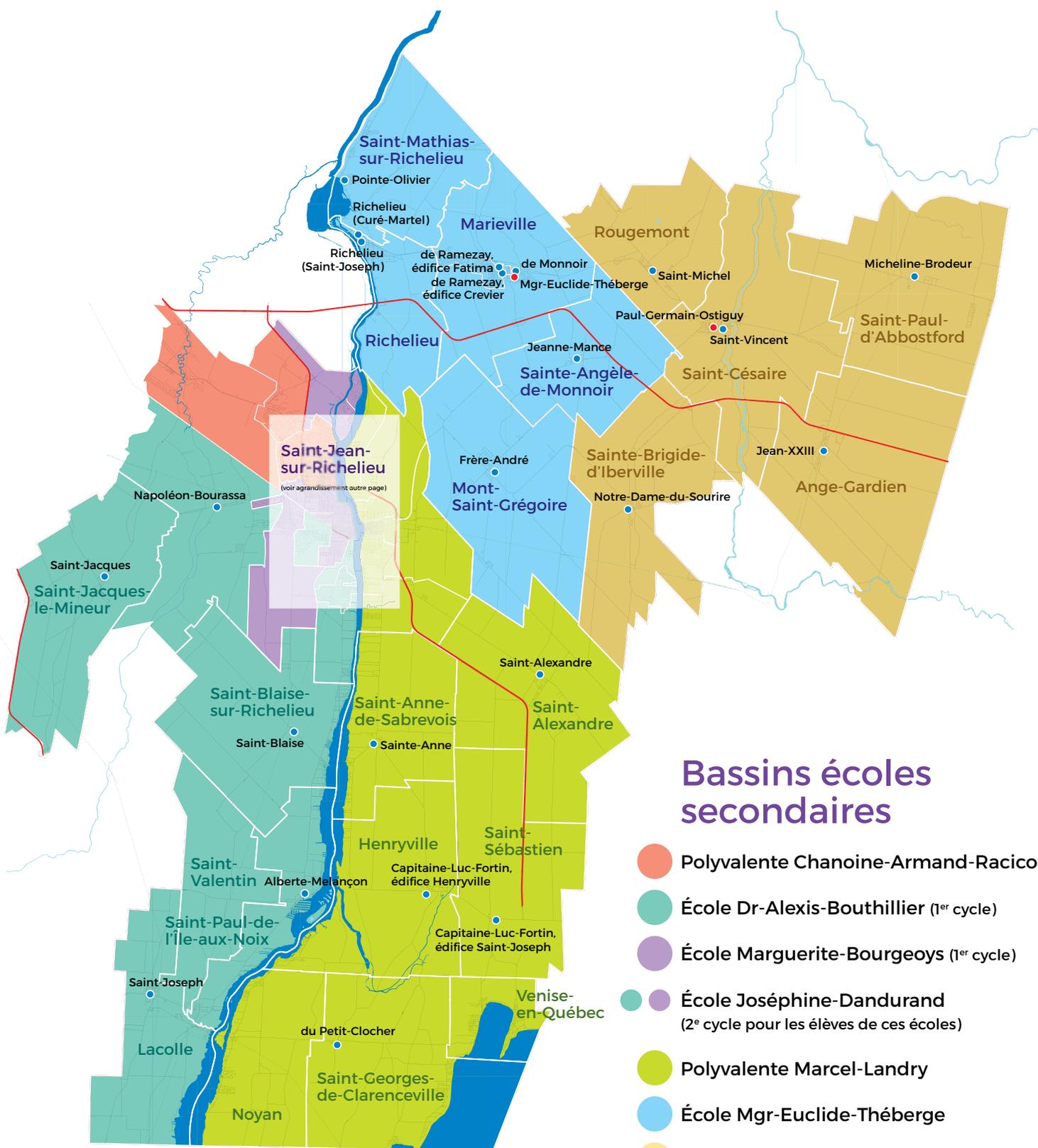
## Services éducatifs complémentaires au primaire et au secondaire

À tous les élèves :

- ▶ Animateur-riche de vie spirituelle et d'engagement communautaire
- ▶ Bibliothécaire

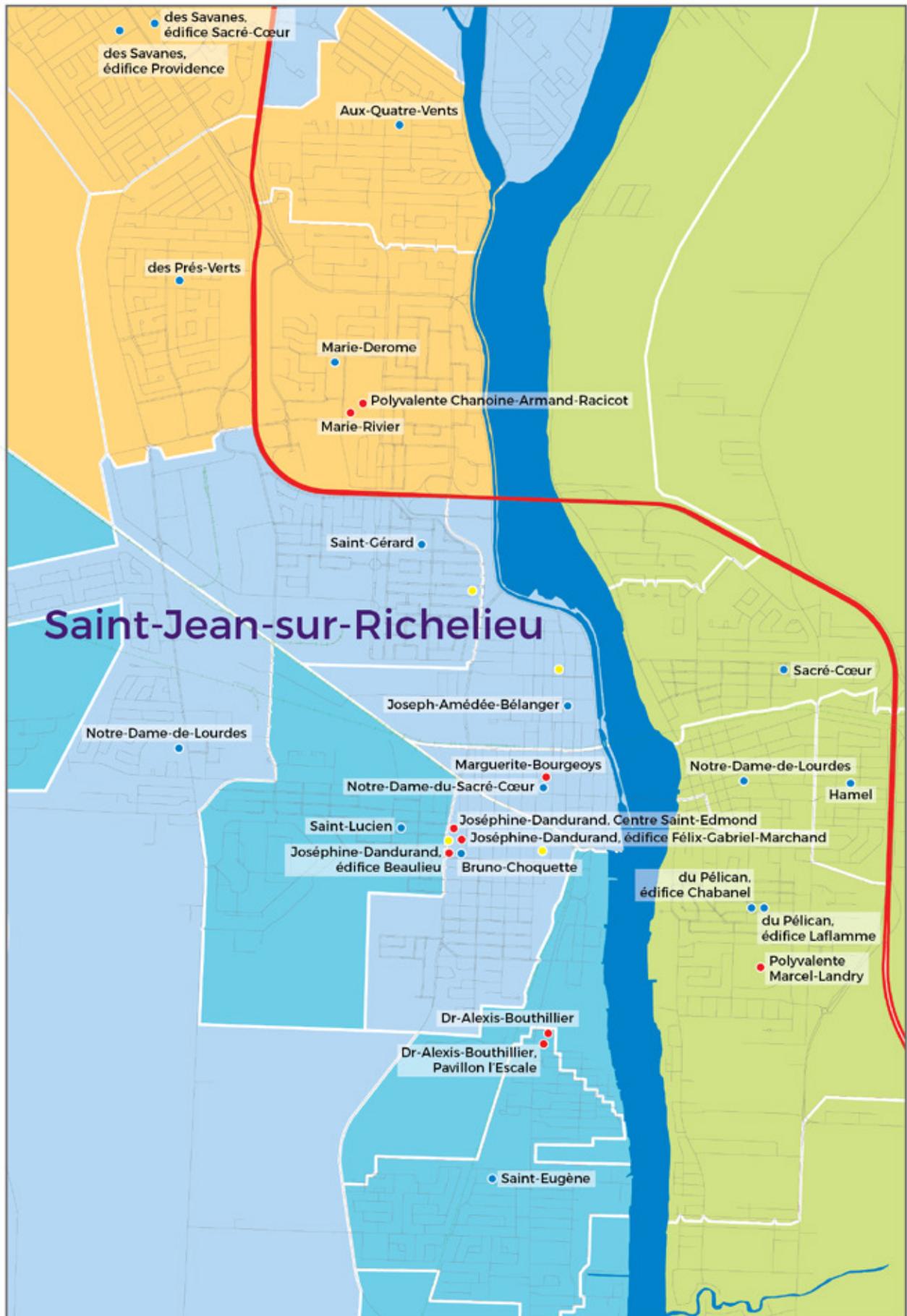
Offerts selon les ressources disponibles :

- ▶ Conseiller-ère d'orientation
- ▶ Éducateur-riche spécialisé-e
- ▶ Ergothérapeute
- ▶ Orthopédagogue
- ▶ Orthophoniste
- ▶ Préposé-e aux élèves handicapés
- ▶ Psychoéducateur-riche
- ▶ Psychologue
- ▶ Technicien-ne en travail social
- ▶ Technicien-ne interprète



## Bassins écoles secondaires

- Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
- École Dr-Alexis-Bouthillier (1<sup>er</sup> cycle)
- École Marguerite-Bourgeois (1<sup>er</sup> cycle)
- ● École Joséphine-Dandurand (2<sup>e</sup> cycle pour les élèves de ces écoles)
- Polyvalente Marcel-Landry
- École Mgr-Euclide-Théberge
- École Paul-Germain-Ostiguy
  
- Écoles primaires
- Écoles secondaires
- Centre de formation professionnelle et Centre de formation des adultes



## 1.2 Faits saillants

### Service des ressources éducatives aux jeunes (SREJ)

#### Les Grands rendez-vous francophones – Apprentissage en profondeur

En avril, notre centre de services scolaire a été l'hôte de la première édition des *Grands rendez-vous francophones – Apprentissage en profondeur*. Plus de 130 enseignants-es de niveau primaire et secondaire, des membres du personnel professionnel et de soutien ainsi que des directions d'établissement de différents centres de services scolaires, soit des Hautes-Rivières, de Beauce-Etchemin, du Val-des-Cerfs, et du Conseil scolaire catholique Franco-Nord (Ontario) se sont rassemblés autour du partage d'expertises sur l'apprentissage en profondeur.

Pratiques pédagogiques efficaces et innovantes, projets concrets réalisés avec les élèves et discussions concernant les approches et stratégies inspirantes visant à favoriser la motivation dans les classes ont été au cœur de cette première édition.

Mais qu'est-ce que l'apprentissage en profondeur? Il s'agit d'un concept qui vise à favoriser la réussite et l'engagement des élèves par le développement de six (6) compétences clés : le caractère, la citoyenneté, la collaboration, la créativité, la communication et la pensée critique.

La journée précédant cet événement, les collègues du Conseil scolaire catholique Franco-Nord ont eu l'occasion de visiter les écoles Saint-Blaise et Saint-Vincent où l'apprentissage en profondeur se vit au quotidien.

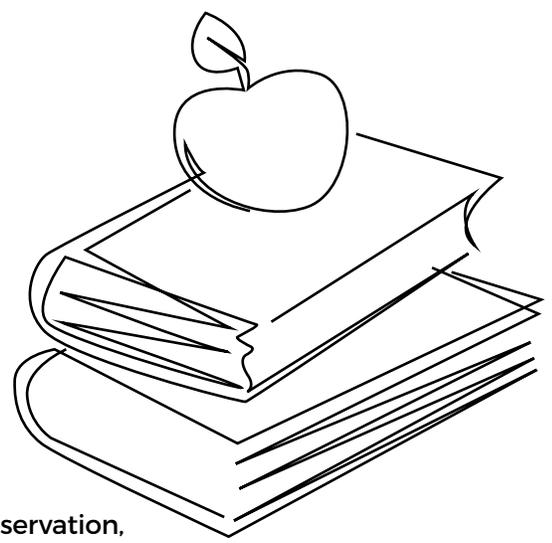
Ces deux journées ont été possibles grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec, en vertu des programmes de soutien en matière de francophonie canadienne.



#### Dispositifs d'accompagnement offerts aux enseignant-es non détenteur-rices de brevet (ENDB)

Au cours de l'année 2023-2024, l'équipe de soutien en insertion professionnelle des enseignant-es du secteur des jeunes a déployé différents dispositifs d'accompagnement pour celles et ceux ne détenant pas de brevet.

- ▶ **Camp d'été :** Avant les journées pédagogiques de la rentrée, trois (3) journées visant à faciliter l'intégration professionnelle ont été proposées à nos ENDB. De l'information sur les autorisations d'enseigner, la tolérance d'engagement, l'éthique et la confidentialité leur a été présentée. Des ateliers pour démarrer les premières journées d'enseignement et se familiariser avec le programme de formation ont été offerts. Une journée était également réservée à l'accueil dans leur école.
- ▶ **Demain, j'enseigne! :** Pour soutenir nos ENDB ayant obtenu une tâche en enseignement en cours d'année, deux (2) journées de formation et d'accompagnement leur ont été offertes dès leur arrivée et même avant celle-ci lorsque cela était possible. Des accompagnements ont été réalisés par des enseignant-es d'expérience et des conseiller-ères pédagogiques en fonction des besoins de chacun-e. Différents sujets leur ont été présentés, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de l'école, l'observation en classe, les programmes de formation, la planification des contenus, etc.
- ▶ **Jumelage avec un-e enseignant-e de proximité :** Afin d'accompagner nos ENDB dans les défis du quotidien, un pairage avec un-e enseignant-e d'expérience leur a été offert. Selon les commentaires reçus, cet accompagnement de proximité a été grandement apprécié et rassurant puisqu'il offrait rapidement aux ENDB un soutien et des réponses à leurs questions.



- ▶ **Accompagnement par un-e enseignant-e retraité-e** : De l'observation, de la rétroaction et de la modélisation par un-e enseignant-e d'expérience retraité-e sont également des moyens qui ont été mis en place pour soutenir nos ENDB ayant rencontré des défis plus importants.
- ▶ **Formation de base** : Une offre de formation de 25 heures sur des contenus de base en enseignement a de plus été proposée. Ainsi, 10 heures de formation en didactique ont été offertes par des conseiller-ères pédagogiques dans les différents champs d'enseignement ainsi qu'une autoformation de 15 heures sur la gestion de classe.
- ▶ **Formation intermédiaire** : Pour nos ENDB ayant déjà bénéficié de l'offre d'accompagnement de base, une formation intermédiaire de six (6) heures leur a été proposée sur le thème de l'évaluation. Des moments d'échanges avec des conseiller-ères pédagogiques disciplinaires ont permis de questionner les pratiques évaluatives et de mieux outiller les participant-es au regard de l'évaluation des apprentissages.
- ▶ **Accompagnement dans l'analyse des parcours qualifiants** : Tout au long de l'année scolaire, un-e conseiller-ère pédagogique a rencontré des ENDB dans le but d'analyser avec elles et eux les parcours qualifiants qui pourraient leur être accessibles.

### **Accompagnement des projets éducatifs des écoles**

L'année 2023-2024 a été une année clé pour le CSSDHR, étant donné le renouvellement des projets éducatifs. Le SREJ a soutenu les écoles primaires et secondaires en offrant des ressources et en créant des outils pour faciliter l'élaboration des projets éducatifs (ex. : guides ministériels, outils de collecte, de compilation et d'analyse de données).

Le SREJ a innové en offrant aux écoles un outil personnalisé leur permettant de produire et de réguler leur plan d'action annuel. Cet outil, développé en partenariat avec le bureau de la valorisation de la donnée de notre centre de services, est mis à jour en temps réel et sert aux écoles aux fins de suivi des indicateurs de réussite ciblés dans leur projet éducatif. Elles sont ainsi en mesure d'ajuster plus rapidement leurs actions, s'il y a lieu.

Après l'adoption des projets éducatifs, les conseiller-ères pédagogiques collaborateur-rices ont aidé les équipes-écoles dans l'appropriation du nouvel outil et dans l'élaboration des plans d'action 2024-2025.

Au printemps 2024, le SREJ a soutenu l'analyse des besoins de perfectionnement, découlant des projets éducatifs, et la planification du développement professionnel pour 2024-2025.



## Services complémentaires et de l'adaptation scolaire (SCAS)

### Déploiement de la démarche *Mobilisation-CVI* dans les milieux

Une démarche structurée et concertée visant à favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant qui repose sur une approche systématique et collaborative afin de créer un environnement éducatif propice au bien-être des acteur·rices, notamment des élèves, des enseignant·es et du personnel de l'école, a été mise de l'avant dans notre centre de services scolaire. Cette démarche se poursuivra durant les prochaines années. Elle implique plusieurs étapes ayant pour but d'instaurer et d'améliorer un climat scolaire positif.

L'accompagnement des équipes-écoles est déployé en 3 paliers :

- **Palier 1** – Conférences pour les gestionnaires ainsi que le personnel professionnel et de soutien par M. Éric Morissette, professeur agrégé à l'Université de Montréal, visant l'opérationnalisation autonome de la démarche CVI par les établissements.
- **Palier 2** – Projet *Épanouir* qui prend la forme de communautés de pratique (CoP) et qui vise à améliorer le climat scolaire et la socialisation pour le bien-être et la santé mentale. Ce palier est déployé en partenariat avec M. Éric Morissette.
- **Palier 3** – Opérationnalisation de la démarche CVI et accompagnement de proximité avec M. Éric Morissette.

**Consultez  
la démarche  
*Mobilisation-CVI***

## Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle (SREAFP)

### Événement marquant à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes

Le 10 juin 2024 avait lieu la cérémonie de remise de bourses du concours *Maman va à l'école*. Les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes qui concilient les études et la parentalité ont été récompensés.

## Service des ressources matérielles (SRM)

### Agrandissements et travaux de réfection du parc immobilier

Plus de 30 projets ont été réalisés en 2023-2024 ou ont été finalisés à l'été 2024 relativement à l'entretien, la rénovation et l'amélioration des immeubles du Centre de services scolaire pour un montant de 25 463 366 \$.

Ces travaux incluaient notamment la réfection de toitures, la maçonnerie extérieure ainsi que l'installation de systèmes de ventilation. La mise en œuvre des meilleures pratiques en développement durable, comme le remplacement des équipements en fin de vie par des équipements utilisant une source d'énergie renouvelable, faisait partie de ces travaux. Grâce à une étroite collaboration avec Hydro-Québec, une gestion de la pointe électrique a été mise en place dans une dizaine d'écoles afin d'optimiser notre consommation électrique nous permettant ainsi une économie de 95 411 \$. Nos efforts pour intégrer l'énergie renouvelable dans les établissements se poursuivent.

L'équipe de projet a aussi lancé, en mars 2024, les travaux d'agrandissement de l'école Saint-Eugène, travaux d'une superficie de 701 m<sup>2</sup>, qui seront complétés pour la rentrée 2025-2026. Il s'agit d'un projet totalisant 6 095 330 \$ qui permettra à l'école d'accueillir deux (2) classes de niveau préscolaire supplémentaires et des locaux multifonctions pour les élèves.

Les besoins en espace étant grandissants dans notre centre de services scolaire, plusieurs demandes ont été déposées auprès du

ministère de l'Éducation (MEQ) afin d'obtenir l'autorisation et le financement visant l'agrandissement de certains établissements ou la construction de nouvelles écoles. Par ailleurs, le CSSDHR a eu la confirmation, en juillet 2024, d'une aide financière du MEQ à hauteur de 7 727 767 \$ pour la construction d'unités modulaires à l'école Saint-Gérard permettant ainsi l'ajout de sept (7) classes supplémentaires et d'une (1) classe de motricité pour la rentrée 2025-2026. Les futures unités modulaires seront de haute qualité et favoriseront la biophilie par l'intégration du bois dans les classes.

Assurément, l'autorisation accordée par le MEQ de construire ces unités modulaires démontre le besoin d'ajout d'espace au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières. Dans cet esprit, nous avons déposé 14 demandes d'ajout d'espace auprès du MEQ. Ces demandes ont pour but de répondre à l'augmentation de la clientèle qui touche actuellement le secteur des jeunes. L'installation d'unités modulaires temporaires, réalisée à l'été 2024, a permis de pallier le manque d'espace actuel à l'école Hamel et à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean). Il s'agit de projets qui représentent une somme de plus de 12 millions de dollars.

## 1.3 Services éducatifs et autres services

### Service des ressources éducatives aux jeunes (SREJ)

Le SREJ est responsable des volets suivants :

- ▶ soutenir et accompagner les établissements dans la mise en place d'innovations;
- ▶ veiller à la professionnalisation du personnel éducatif;
- ▶ s'assurer de l'application du régime pédagogique et de la qualité des services offerts;
- ▶ assurer une vigie des différents encadrements.

### Services complémentaires et de l'adaptation scolaire (SCAS)

Les services complémentaires sont offerts dans une optique de soutien à l'élève et d'accompagnement des ressources, en complément des services d'enseignement. Ils sont proposés en continuité et se déploient à l'intérieur de quatre (4) grands volets :

- ▶ le soutien à l'apprentissage;
- ▶ la vie scolaire;
- ▶ l'aide à l'élève;
- ▶ la promotion et la prévention.

Les services de l'adaptation scolaire désignent, quant à eux, l'ensemble des services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage présentant des besoins particuliers. Ils visent à atténuer les difficultés de l'élève afin qu'il puisse apprendre dans les meilleures conditions possibles. L'adaptation scolaire comporte des services directs à l'élève, de l'accompagnement et du soutien.

### Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle (SREAFP)

Le SREAFP est responsable de plusieurs volets, notamment les suivants :

- ▶ assumer la responsabilité de l'élaboration, du développement, de l'implantation et de l'application des programmes d'études, des moyens, des méthodes et des techniques d'enseignement puis développer des modes d'évaluation et de contrôle relatifs à ceux-ci;
- ▶ assurer le respect des régimes pédagogiques de la formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP), des programmes d'études et des modalités de sanction;
- ▶ développer et consolider des partenariats avec les organismes concernés;
- ▶ s'assurer de la visibilité et de la promotion des programmes et des services offerts par le Centre de services scolaire;
- ▶ négocier et conclure des ententes de partenariat avec, entre autres, Services Québec et Carrefour Jeunesse Emploi ainsi qu'avec les comités sectoriels et les entreprises privées;
- ▶ voir au développement des compétences de la main-d'œuvre sur le territoire du CSSDHR par le Service aux entreprises (SAE);
- ▶ offrir des formations qualifiantes à la communauté CSSDHR et permettre la diplomation de travailleur-ses grâce à la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).



# Gouvernance du Centre de services scolaire



## 2.1 Conseil d'administration

### Membres parents

#### **Marc-André Gauthier** – District 1

Les écoles primaires des Savanes, Aux-Quatre-Vents, des Prés-Verts, Marie-Rivier et Napoléon-Bourassa ainsi que la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

#### **Anne-Marie Noël** – District 2

Les écoles primaires Saint-Gérard, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean), Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Saint-Lucien, Bruno-Choquette, Saint-Eugène, Saint-Jacques, Saint-Blaise, Alberte-Melançon et Saint-Joseph ainsi que les écoles secondaires Marguerite-Bourgeoys, Joséphine-Dandurand et Docteur-Alexis-Bouthillier.

#### **Alexandre Provost** – District 3

Les écoles primaires Sacré-Cœur, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), Hamel, du Pélican, Sainte-Anne, Saint-Alexandre, Capitaine-Luc-Fortin et du Petit-Clocher ainsi que la Polyvalente Marcel-Landry.

#### **Marie Josée Gagnon** – District 4

Les écoles primaires Pointe-Olivier, de Richelieu, de Ramezay et de Monnoir ainsi que l'école secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge.

#### **Sylvie Poirier** – District 5

Les écoles primaires Jeanne-Mance, Frère-André, Saint-Michel, Saint-Vincent, Micheline-Brodeur, Jean XXIII et Notre-Dame-du-Sourire ainsi que l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy.

### Membres du personnel

#### **Bianca Chamberland**

Personnel enseignant

#### **Sylvie Lamarche**

Personnel de soutien

#### **Isabelle Aumont**

Personnel professionnel non enseignant

#### **Yanick Cloutier**

Personnel de direction d'établissement

#### **Tam Mach**

Personnel cadre

### Membres de la communauté

#### **Danielle Beaumont**

Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

#### **Guy Lajoie**

Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

#### **Poste vacant**

Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

#### **Jade Shanker**

Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (démission le 15 février 2024)

#### **Jade Lizotte**

Personne âgée de 18 à 35 ans



## Calendrier des séances tenues

Au cours de l'année 2023-2024, le conseil d'administration a tenu huit (8) séances publiques ordinaires.

**29 août 2023**

---

**24 octobre 2023**

---

**12 décembre 2023**

---

**30 janvier 2024**

---

**19 mars 2024**

---

**23 avril 2024**

---

**21 mai 2024**

---

**25 juin 2024**

De plus, le conseil d'administration a tenu huit (8) séances en comité plénier, aux mêmes dates que les séances publiques ordinaires.

# Décisions du conseil d'administration

## Séance du 29 août 2023

- ▶ Élection de Mme Marie Josée Gagnon à titre de vice-présidente du conseil d'administration
- ▶ Dépôt des demandes d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2024-2034*
- ▶ Convention de bail pour le Centre d'éducation des adultes La Relance
- ▶ Nomination des membres du conseil d'administration sur différents comités

## Séance du 24 octobre 2023

- ▶ Acceptation des états financiers au 30 juin 2023
- ▶ État des taxes scolaires dues au 30 septembre 2023
- ▶ Entente de règlement de griefs

## Séance du 12 décembre 2023

- ▶ Rapport annuel 2022-2023
- ▶ Choix de limite CNESST
- ▶ Adoption de la *Politique pour la gestion intégrée des documents*
- ▶ Abrogation de certaines politiques et d'un règlement
- ▶ Octroi de contrat pour un agrandissement à l'école Saint-Eugène
- ▶ Octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'unités modulaires à l'école Hamel
- ▶ Octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'unités modulaires à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)
- ▶ Convention de bail pour le programme en électricité – *Offensive construction*

## Séance du 30 janvier 2024

- ▶ Adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027*, de la liste des écoles et des centres et autres immeubles et des actes d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025
- ▶ Adoption de la *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail et à promouvoir la civilité*
- ▶ Adoption des calendriers scolaires du secteur des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes 2024-2025

## Séance du 19 mars 2024

- ▶ Adoption de la *Politique de confidentialité*
- ▶ Entente de renouvellement du contrat d'entretien du réseau de fibres optiques
- ▶ Formation d'un comité de sélection pour l'engagement d'une nouvelle direction générale adjointe

---

### Séance du 23 avril 2024

---

- ▶ Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2024-2025
- ▶ Adoption de la *Politique locale de gestion*
- ▶ Adoption de la planification des besoins d'espace 2025-2035
- ▶ Répartition des services éducatifs aux jeunes 2024-2025
- ▶ Nomination de Mme Sylvie Ménard à titre de directrice générale adjointe
- ▶ Mandat de médiation avec un entrepreneur en construction

---

### Séance du 21 mai 2024

---

- ▶ Processus d'appréciation du rendement de la directrice générale et nomination des membres au comité d'évaluation de la directrice générale
- ▶ Structure administrative des cadres, des services et des établissements 2024-2025
- ▶ Plans d'effectifs du personnel de soutien et du personnel professionnel pour l'année 2024-2025
- ▶ Reconnaissance de certaines disciplines Sport-études par le ministère de l'Éducation pour 2025-2030
- ▶ Octroi de contrat de transport scolaire pour des véhicules de type berline

---

### Séance du 25 juin 2024

---

- ▶ Adoption du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*
- ▶ Plan d'effectifs du personnel de soutien en adaptation scolaire
- ▶ Adoption de la *Politique d'admission et d'inscription des élèves*
- ▶ Adoption de la *Politique relative au transport scolaire*
- ▶ Prévisions budgétaires 2024-2025
- ▶ Règles budgétaires 2024-2025



## 2.2 Autres comités de gouvernance

### Liste des comités du conseil d'administration, du Centre de services scolaire et de leurs membres

#### Comité de gouvernance et d'éthique

- ▶ Danielle Beaumont
- ▶ Marie Josée Gagnon
- ▶ Tam Mach
- ▶ Guy Lajoie
- ▶ Alexandre Provost

#### Comité de vérification

- ▶ Sylvie Lamarche
- ▶ Sylvie Poirier
- ▶ Alexandre Provost
- ▶ Jade Shanker (jusqu'au 15 février 2024)

#### Comité des ressources humaines

- ▶ Danielle Beaumont
- ▶ Bianca Chamberland
- ▶ Yanick Cloutier
- ▶ Marie Josée Gagnon
- ▶ Anne-Marie Noël

#### Comité d'engagement vers la réussite

- ▶ Yanick Cloutier
- ▶ Marc-André Gauthier
- ▶ Sylvie Lamarche
- ▶ Jade Lizotte
- ▶ Sylvie Poirier

#### Comité situations d'urgence et communications

- ▶ Alexandre Provost
- ▶ Anne-Marie Noël
- ▶ Marie Josée Gagnon

#### Comité d'évaluation de la directrice générale

- ▶ Marie Josée Gagnon
- ▶ Danielle Beaumont
- ▶ Anne-Marie Noël
- ▶ Alexandre Provost

#### Comité consultatif de gestion

- ▶ Toutes les directions d'école, du centre de formation professionnelle, du centre d'éducation des adultes et les directions des services administratifs du CSSDHR

#### Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- ▶ Marie Josée Gagnon, parent et présidente
- ▶ Claudia Gagnon, parent et vice-présidente
- ▶ Christelle Deneault, parent
- ▶ Valérie Jean, parent
- ▶ Caroline Lapointe, parent
- ▶ Julie Palin, directrice d'établissement
- ▶ Eve Dupuis, personnel enseignant
- ▶ Catherine Lussier, personnel enseignant
- ▶ Mégane Raymond, personnel enseignant
- ▶ Julie Huppé, personnel professionnel
- ▶ Chantale Bernier, personnel de soutien
- ▶ Geneviève Archambault, directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire



## Comité consultatif de transport

- ▶ Marc-André Gauthier, membre du conseil d'administration
- ▶ Jade Shanker (jusqu'au 15 février 2024), membre du conseil d'administration
- ▶ Anne-Marie Noël (nommée le 19 mars 2024), membre du conseil d'administration
- ▶ Valérie Aubé, représentante du comité de parents
- ▶ Marie-Claude Bourdeau, représentante du comité de parents
- ▶ Louise Beaupré, directrice générale adjointe
- ▶ Nathalie Brosseau, régisseuse au Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
- ▶ Annie Lincourt, directrice adjointe à l'école Marie-Rivier
- ▶ Alain Camaraire, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
- ▶ Simon Bradette, directeur adjoint au Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
- ▶ Richard Custeau, directeur général de l'école secondaire Marcellin-Champagnat
- ▶ Éric Rufer, directeur du marketing et de la relation client d'Exo

## Comité de parents

- ▶ Marie-Soleil Pilote, école Marie-Rivier
- ▶ Arianne Poirier, école Aux-Quatre-Vents
- ▶ Josianne Duval-Beaudin, école Capitaine-Luc-Fortin
- ▶ Josée Drouin, école de Monnoir
- ▶ Valérie Aubé, école de Ramezay
- ▶ Valérie Serres, école de Richelieu
- ▶ Julie Hébert, école des Prés-Verts
- ▶ Marie-Claude Bourdeau, école des Savanes
- ▶ Maxime Phaneuf, école du Pélican
- ▶ Caroline Boulianne, école du Petit Clocher
- ▶ Kevin Patenaude, école Frère-André
- ▶ Annie St-Pierre, école Hamel
- ▶ Anick Roy, école Jean XXIII
- ▶ Isabelle Talbot, école Joseph-Amédée-Bélanger
- ▶ Solange Garçon, école Marie-Derome
- ▶ Marc-André Gauthier, école Napoléon-Bourassa
- ▶ Yannick Vair, école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)
- ▶ Chantal Montpetit, école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)
- ▶ Steve Bouchard, école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
- ▶ Kim Grimard, école Notre-Dame-du-Sourire
- ▶ André Caldron, école Pointe-Olivier
- ▶ Patricia Martin, école Saint-Alexandre
- ▶ Sophie Meunier, école Saint-Blaise
- ▶ Marilyn Martineau, école Saint-Eugène
- ▶ Marie-Ève Piché, école Saint-Gérard
- ▶ Martine Lalonde, école Saint-Jacques
- ▶ Cynthia Laplante, école Saint-Lucien
- ▶ Alexandre Lajeunesse, école Saint-Vincent
- ▶ Jean-Luc Deschamps, école Joséphine-Dandurand
- ▶ Anne-Marie Noël, école Marguerite-Bourgeois
- ▶ Hugues Brodeur, école Monseigneur-Euclide-Théberge
- ▶ Caroline Arsenault-Meloche, école Paul-Germain-Ostiguy
- ▶ Claudia Gagnon, Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
- ▶ Alexandre Provost, Polyvalente Marcel-Landry



## 2.3 Code d'éthique et de déontologie

Il n'y a eu aucune plainte adressée à l'égard d'un administrateur durant l'année scolaire 2023-2024. Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* est entré en vigueur le 10 mars 2022. Il est annexé au présent rapport.



## 2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

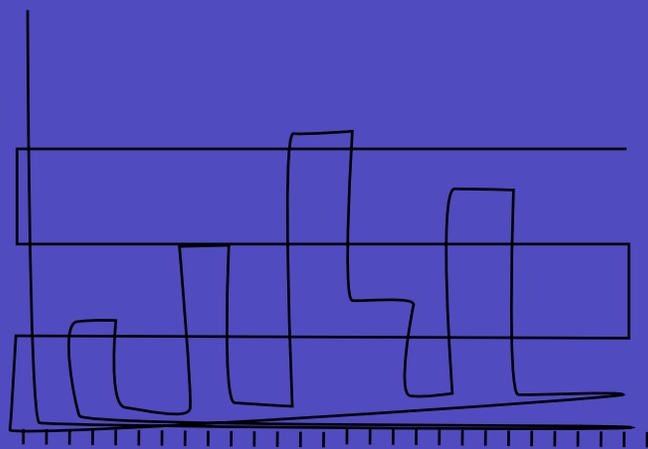
### Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visés à l'article 4 :	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 30 juin 2024, aucune dénonciation n'a été reçue.



# Résultats



## 3.1 Plan d'engagement vers la réussite

### 3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

#### Orientation 1.1 : Faire de la réussite de nos élèves une fierté pour tous

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2027	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
<b>1.1.1 Accroître la réussite des élèves</b>	Proportion des élèves ayant moins de 60 %	8 %	11,8 %	11,5 %	12,5 %
	Proportion des élèves ayant 70 % et plus	79 %	71,2 %	70,1 %	68,9 %
	Réussite des élèves avec plan d'intervention (EHDA : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage)	76 %	71,9 %	73,7 %	72,1 %
	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 <sup>e</sup> année du primaire	70 %	68 %	53 %	55,4 %
	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence <i>Résoudre</i> ), 6 <sup>e</sup> année du primaire	66 %	60,7 %	72,1 %	82,2 %
	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 <sup>e</sup> année du secondaire	61 %	58,5 %	53,8 %	58,5 %
<b>1.1.2 Accroître l'engagement des élèves du secondaire</b>	Nombre d'élèves ayant 10 jours ou plus d'absences non motivées ou sans retour dans les écoles secondaires	188	S. O.	375	378
	Proportion d'élèves du secondaire déclarant être motivés à l'école	63 %	S. O.	48,5 %	60,3 %
	Proportion d'élèves du secondaire déclarant avoir un lien avec un adulte significatif	67 %	S. O.	55,6 %	59,9 %
	Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier	50 %	45 %	45 %	45 %

#### Orientation 1.2 : Agir de façon concertée afin d'assurer un parcours qualifiant pour chaque élève

Objectif	Indicateurs	Cibles 2027	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
<b>1.2.1 Accompagner chaque élève vers un parcours qualifiant, en réponse à ses besoins</b>	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	80 %	68,6 %	71,9 %	S. O.
	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	80 %	68,9 %	74,6 %	S. O.
	Taux de réussite des garçons	74 %	62,6 %	64,6 %	S. O.
	Taux de réussite des élèves HDAA	60 %	47,7 %	46,9 %	S. O.

## Orientation 1.3 : Soutenir l'insertion et le développement professionnel de notre personnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2027	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
<b>1.3.1 Soutenir le leadership pédagogique des directions d'établissement</b>	Stades d'évolution des milieux au regard des approches collaboratives	S. O.	S. O.	S. O.	2,4 sur 4 stades
	Taux d'établissements déclarant avoir implanté des approches collaboratives	100 %	S. O.	S. O.	S. O.
	Nombre de directions d'établissement qui se dotent d'un objectif de développement professionnel	100 %	S. O.	S. O.	S. O.
	Taux d'utilisation de tableaux de bord par les directions d'établissement	100 %	S. O.	S. O.	S. O.
	Proportion du personnel déclarant utiliser les données pour monitorer la réussite éducative des élèves	100 %	S. O.	63,5 %	73,5 %
<b>1.3.2 Accroître le soutien à l'insertion et au développement professionnel du personnel</b>	Proportion des catégories d'emplois ayant une trajectoire de développement professionnalisant et qualifiant	100 %	S. O.	S. O.	S. O.
	Proportion des employé-es discutant de développement professionnel avec leur gestionnaire	80 %	S. O.	65,1 %	65 %
	Proportion des employé-es disant recevoir régulièrement de la rétroaction de leur gestionnaire	75 %	S. O.	57,1 %	60,4 %
	Proportion des employé-es affirmant que les défis offerts au CSSDHR sont intéressants	80 %	S. O.	69 %	73,4 %
	Proportion du personnel enseignant non détenteur de brevet (ENDB) engagé dans des activités de formation professionnalisantes	80 %	S. O.	56 %	30 %
	Proportion du personnel enseignant non détenteur de brevet (ENDB) engagé dans une formation menant à une qualification légale (brevet, permis d'enseigner)	50 %	S. O.	14 %	15 %

### État actuel

En ce qui concerne l'engagement des élèves du secondaire, nous constatons un maintien du nombre d'élèves cumulant plus de 10 absences non motivées l'an dernier. Une communauté d'apprentissage professionnelle composée de directions, de directions adjointes et d'enseignant-es responsables de l'encadrement unissent leurs compétences pour assurer un meilleur suivi des absences et peaufiner la réponse à l'intervention pour ces élèves.

Remarquons que les élèves de 6<sup>e</sup> année ont particulièrement bien performé lors des épreuves de juin dernier pour la compétence *Résoudre une situation-problème mathématique*. En effet, 82,2 % des élèves ont obtenu un résultat de 70 % et plus, ce qui représente une augmentation de 10,1 % par rapport à l'année 2022-2023.

### Mesures de remédiation

Pour améliorer nos trois (3) indicateurs clés de performance pour la réussite des élèves qui sont en baisse de 1 % à 1,6 %, nous croyons que les efforts déployés pour les élèves ayant moins de 60 % et ceux ayant un plan d'intervention auront pour effet d'augmenter la proportion d'élèves qui ont 70 % et plus dans le développement de leurs compétences de base (lire, écrire, résoudre, raisonner).

## Orientation 2.1 : Assurer aux élèves et au personnel un milieu sain, sécuritaire, inclusif, stimulant et bienveillant

Objectif	Indicateurs	Cibles 2027	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
<b>2.1.1 Augmenter le sentiment de bien-être et d'appartenance des élèves et du personnel</b>	Proportion d'élèves déclarant avoir vécu de l'intimidation ou de la violence	20 %	S. O.	37,4 %	41,2 %
	Proportion d'élèves ayant vécu de l'intimidation et de la violence se sentant entendus par un adulte	80 %	S. O.	67 %	69,7 %
	Proportion d'élèves déclarant se sentir bien à l'école	80 %	S. O.	65,2 %	68,8 %
	Proportion des élèves du secondaire déclarant être fiers de leur école	80 %	S. O.	56,7 %	61 %
	Taux d'appréciation des activités offertes par l'école chez les élèves du secondaire	80 %	S. O.	65,7 %	72,4 %
	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	100 %	S. O.	S. O.	S. O.
	Proportion d'employés-es considérant que l'environnement de travail est sain et sécuritaire	90 %	S. O.	81,9 %	82,1 %

## Orientation 2.2 : Faire du CSSDHR un employeur de choix dans un contexte de rareté de personnel

Objectif	Indicateurs	Cibles 2027	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
<b>2.2.1 Mobiliser le personnel en soulignant ses forces et sa contribution</b>	Taux de rétention du personnel régulier 0-2 ans au CSSDHR	90 %	91,6 %	81,5 %	88,5 %
	Taux de rétention du personnel régulier 0-5 ans au CSSDHR	85 %	80,6 %	81,6 %	74,8 %
	Proportion du personnel qui se sent valorisé dans son travail	85 %	S. O.	76,2 %	80,4 %
	Proportion du personnel qui affirme que les bons coups et les réussites du personnel sont soulignés et mis de l'avant	80 %	S. O.	74,4 %	73,7 %
	Proportion du personnel qui considère que les idées du personnel sont prises en considération dans le processus de décision	80 %	S. O.	77,7 %	79,4 %
	Proportion du personnel qui est fier de travailler au CSSDHR	90 %	S. O.	87,9 %	89 %
	Proportion du personnel qui est satisfait de l'accompagnement lié à ses nouvelles fonctions	80 %	S. O.	68,9 %	78,9 %

## État actuel

Nous constatons une augmentation de 3,6 % des élèves ayant déclaré cette année avoir vécu de l'intimidation ou de la violence lors de la passation du sondage annuel du PEVR. Sans vouloir minimiser cette donnée, nous pouvons l'expliquer par la formulation de la question du sondage qui sera modifiée afin d'être plus précise l'an prochain. Bien que les cibles en lien avec le bien-être des élèves et du personnel ne soient pas encore atteintes, nous constatons que les autres indicateurs sont en progression comparativement à la dernière année.

Nous constatons également une légère augmentation de nos indicateurs liés à l'augmentation du sentiment de bien-être et d'appartenance des élèves et du personnel.

## Mesures de remédiation

Pour le sondage aux élèves, nous corrigerons la situation en précisant « dans la dernière année » dans la question relative à la tenue des événements de violence ou d'intimidation vécus afin de la situer dans le temps. La contribution des différents services a permis d'entretenir un climat propice aux apprentissages et à la prestation de service de haut niveau dans un environnement professionnel stimulant et sécuritaire. Le Projet *Épanouir* a d'ailleurs certainement contribué à l'établissement d'un climat scolaire positif dans les milieux.

## 3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2027	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
<b>1. Accroître la réussite des élèves</b>	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	80 %	68,6 %	71,9 %	S. O.
	Taux de réussite des garçons	74 %	62,6 %	64,6 %	S. O.
	Taux de réussite des EHDAA	60 %	47,7 %	46,9 %	S. O.
	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 <sup>e</sup> année du primaire	70 %	68 %	53 %	55,4 %
	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence <i>Résoudre</i> ), 6 <sup>e</sup> année du primaire	66 %	60,7 %	72,1 %	82,2 %
	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 <sup>e</sup> année du secondaire	61 %	58,5 %	53,8 %	58,5 %
<b>2. Moderniser et valoriser la formation professionnelle</b>	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	80 %	68,9 %	74,6 %	S. O.
<b>4. Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers</b>	Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier	75 %	45 %	45 %	45 %
<b>5. Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves</b>	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	100 %	0 %	0 %	0 %



### État actuel

- ▶ **Taux d'élèves obtenant un premier diplôme :**  
Le taux d'élèves ayant obtenu un premier diplôme dans notre centre de services scolaire est de 71,9 % (cohorte de 2016-2017 suivie jusqu'en 2022-2023). Malgré une amélioration de 3,3 % sur la donnée de la cohorte 2015-2016 (68,6 %), nous demeurons en dessous de la cible de 80 % à atteindre en 2027 avec un écart de 8,1 %. L'écart démontre que nous devons poursuivre les actions visant à aider les élèves à choisir le bon parcours et à persévérer dans cette voie.
- ▶ **Taux de réussite des garçons :**  
Ce taux atteint 64,6 %, ce qui reste en deçà de la cible de 74 % avec un écart de 9,4 %. La variation annuelle montre une faible progression (2 %), ce qui indique des défis persistants dans l'engagement et la motivation des garçons.
- ▶ **Taux de réussite des élèves à besoins particuliers (EHDAA) :**  
Ce taux est actuellement de 46,9 %, loin de la cible de 60 %, avec un écart significatif de 13,1 % et une variation annuelle négative de 0,8 %, ce qui démontre des difficultés accrues pour ce groupe.

### Mesures de remédiation

La poursuite de l'accompagnement des directions et l'implantation de pratiques collaboratives visent à mieux accompagner les élèves vers la réussite. Le soutien renforcé en lien avec l'évaluation et l'ajustement des stratégies pédagogiques sont des éléments clés pour combler les écarts.

Des efforts sont faits afin de bonifier les services aux élèves, par exemple la francisation et le déploiement d'aides en classe. L'accent est mis sur des pratiques inclusives et adaptées pour mieux répondre aux besoins des EHDAA.

## 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

#### Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Aucun événement  
 Moins de 10 événements déclarés  
 De 10 à 19 événements déclarés  
 De 20 à 39 événements déclarés  
 40 événements déclarés ou plus

Établissements scolaires	Intimidation (fréquence des événements)	Violence (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève
<b>Alberte-Melançon</b>	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
<b>Aux-Quatre-Vents</b>	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
<b>Bruno-Choquette</b>	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
<b>Capitaine-Luc-Fortin (édifice Henryville)</b>	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0,0 %
<b>Capitaine-Luc-Fortin (édifice Saint-Joseph)</b>	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
<b>de Monnoir</b>	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
<b>de Ramezay (édifice Crevier)</b>	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
<b>de Ramezay (édifice Fatima)</b>	Aucun événement	Aucun événement	0,0 %
<b>de Richelieu (édifice Curé-Martel)</b>	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
<b>de Richelieu (édifice Saint-Joseph)</b>	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
<b>des Prés-Verts</b>	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
<b>des Savanes (édifice Providence)</b>	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0,0 %
<b>des Savanes (édifice Sacré-Cœur)</b>	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0,0 %
<b>du Pélican (édifice Chabanel)</b>	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
<b>du Pélican (édifice Laflamme)</b>	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
<b>du Petit Clocher</b>	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
<b>Frère-André</b>	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
<b>Hamel</b>	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %

Établissements scolaires	Intimidation (fréquence des événements)	Violence (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève
Jean XXIII	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
Jeanne-Mance	40 événements déclarés ou plus	De 10 à 19 événements déclarés	0,0 %
Joseph-Amédée-Bélanger	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Marie-Derome	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
Marie-Rivier	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
Micheline-Brodeur	Aucun événement	Aucun événement	0,0 %
Napoléon-Bourassa	40 événements déclarés ou plus	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	2,0 %
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
Notre-Dame-du-Sourire	De 10 à 19 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Pointe-Olivier	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
Sacré-Cœur	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Saint-Alexandre	De 10 à 19 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Saint-Blaise	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Saint-Eugène	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Saint-Gérard	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0,0 %
Saint-Jacques	De 20 à 39 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
Saint-Joseph	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Saint-Lucien	40 événements déclarés ou plus	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Saint-Michel	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Saint-Vincent	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
Sainte-Anne	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Docteur-Alexis-Bouthillier	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Joséphine-Dandurand	40 événements déclarés ou plus	De 10 à 19 événements déclarés	0,0 %
Marguerite-Bourgeois	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Monseigneur-Euclide-Théberge	40 événements déclarés ou plus	40 événements déclarés ou plus	0,0 %
Paul-Germain-Ostiguy	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0,0 %
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	40 événements déclarés ou plus	De 20 à 39 événements déclarés	0,0 %
Polyvalente Marcel-Landry	40 événements déclarés ou plus	40 événements déclarés ou plus	0,0 %

## 3.2.2 Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire

### Soutien offert par le Service des ressources éducatives aux jeunes (SREJ)

Afin de favoriser un environnement sain et sécuritaire, le Service des ressources éducatives aux jeunes (SREJ) a offert de l'accompagnement aux milieux qui en ont fait la demande. L'enseignement explicite des comportements attendus s'est poursuivi et des pratiques efficaces ont été diffusées dans les établissements en lien avec deux (2) thématiques, soit le décorum sur les réseaux sociaux et la cyberintimidation.

Dans le cadre de l'élaboration du *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence* et toujours dans le but de favoriser un environnement sain et sécuritaire dans les établissements, le SREJ a aussi offert différents types d'accompagnement, comme des rencontres personnalisées, aux milieux qui ont exprimé ce besoin. De plus, afin de permettre une cohérence des contenus avec la *Loi sur l'instruction publique*, les milieux pouvaient demander une rétroaction de leur plan de lutte avant de le déposer officiellement.

## 3.3 Procédure d'examen des plaintes

La protection des droits des élèves est au cœur des préoccupations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, puisqu'elle fait partie des conditions essentielles à l'accomplissement de sa mission. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, le 28 août 2023, la procédure relative au traitement des plaintes dans le milieu scolaire québécois a dû être révisée.

Ainsi, en cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou son parent peut formuler une plainte selon une procédure comportant trois (3) étapes :

1. L'élève ou son parent s'adresse tout d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat. La personne qui reçoit la plainte a un délai de 10 jours ouvrables pour y répondre.
2. L'élève ou son parent, s'il demeure insatisfait du traitement de sa plainte ou si le délai de 10 jours ouvrables est dépassé, peut ensuite s'adresser au responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaire qui dispose, à cette étape, d'un délai de 15 jours ouvrables pour y répondre.

3. L'élève ou son parent, s'il est toujours insatisfait du traitement de sa plainte ou si le délai de 15 jours ouvrables est dépassé, peut alors s'adresser au Protecteur régional de l'élève qui l'assistera dans la formulation écrite de sa plainte. À cette dernière étape, le Protecteur dispose de 20 jours ouvrables pour examiner la plainte et émettre ses conclusions. S'il juge la plainte fondée, il pourra formuler des recommandations au Centre de services scolaire.

Avant leur transmission, les conclusions sont cependant soumises au Protecteur national de l'élève qui dispose, pour sa part, d'un délai maximal de 5 jours ouvrables pour décider d'examiner lui-même la plainte. Dans cette éventualité, il a alors un délai de 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, au besoin, ses conclusions ou ses recommandations à celles du Protecteur régional de l'élève.

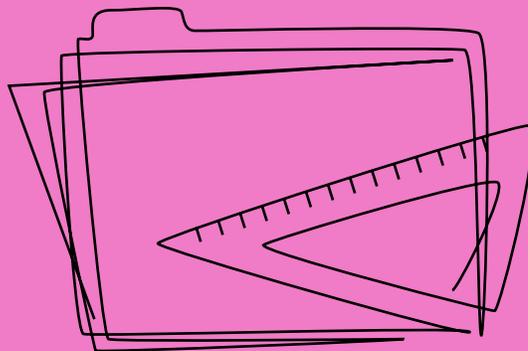
Le Protecteur régional de l'élève informe ensuite la personne plaignante et le Centre de services scolaire des conclusions ainsi que des recommandations, s'il y a lieu.

Il est à noter qu'en situation d'acte de violence à caractère sexuel, un élève ou son parent peut s'adresser directement au Protecteur régional de l'élève, s'il le souhaite.





# Utilisation des ressources



## 4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

### Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus sont définis par la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03). La répartition annuelle des revenus vise à :

- ▶ attribuer aux écoles et aux centres les ressources humaines, matérielles et financières leur permettant de réaliser leur mission éducative, de mettre en œuvre les régimes pédagogiques et d'administrer leur entité;
- ▶ assurer les ressources humaines, matérielles et financières suffisantes au Centre de services scolaire et à ses comités pour qu'ils exercent les fonctions et responsabilités confiées par la *Loi sur l'instruction publique*;
- ▶ assurer les ressources humaines, matérielles et financières suffisantes au Centre de services scolaire pour qu'il assume ses responsabilités en tant que propriétaire de ses immeubles, en prévoyant les ressources nécessaires à leur entretien.

### Les principes de la répartition annuelle des revenus

Les principes de la répartition annuelle des revenus sont définis par la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) et sont les suivants :

- ▶ **L'équité** - Le Centre de services scolaire répartit équitablement ses ressources en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son *Plan d'engagement vers la réussite* et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres.

- ▶ **La transparence** - Le Centre de services scolaire fait preuve de transparence dans son processus de répartition des ressources. Il favorise la compréhension de ce processus par les différents acteurs concernés.

- ▶ **La cohérence** - Le Centre de services scolaire répartit ses ressources en cohérence avec son *Plan d'engagement vers la réussite*.

- ▶ **La subsidiarité** - Le Centre de services scolaire répartit ses ressources en respectant le principe de subsidiarité, principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités sont délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées.

- ▶ **L'optimisation et la simplification des processus administratifs** - Le Centre de services scolaire optimise l'utilisation des ressources dont il dispose en favorisant des critères de répartition qui mènent à l'adoption des processus administratifs les plus efficaces.

- ▶ **L'innovation** - Le Centre de services scolaire encourage l'innovation en dégageant, lorsque possible, des marges de manœuvre dans la répartition de ses ressources et en permettant, lorsque possible, la transférabilité de celles-ci.

- ▶ **La saine gestion** - Le Centre de services scolaire s'assure d'une saine gestion des deniers publics dans la répartition de ses ressources. Il s'assure aussi du maintien de l'équilibre budgétaire.

## Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères généraux servant à déterminer les montants alloués sont définis par la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) et par les *Règles budgétaires annuelles* (RFP 03 – PR 01).

Les revenus généraux sont répartis en fonction de quatre (4) secteurs d'activité :

- ▶ **la formation générale des jeunes;**
- ▶ **la formation générale des adultes;**
- ▶ **la formation professionnelle;**
- ▶ **l'administration du Centre de services scolaire.**

Pour chacun des secteurs, le Centre de services scolaire favorise l'attribution des ressources en fonction du financement qui leur est propre et en fonction de leurs besoins spécifiques.

La répartition des ressources en crédits budgétaires déconcentrés aux établissements et en crédits budgétaires concentrés au Centre de services scolaire est assurée par l'application de critères spécifiques propres au Centre de services scolaire qui tiennent compte des recommandations du comité de répartition des ressources, lesquelles s'appuient sur les objectifs, principes et critères généraux de la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03).

Ces critères spécifiques sont définis dans les *Règles budgétaires annuelles* du Centre de services scolaire (RFP 03 - PR 01) qui sont adoptées annuellement par le conseil d'administration. Puisque ces critères sont nombreux, le lecteur peut se référer à ces *Règles budgétaires annuelles* (RFP 03 – PR 01) pour plus de précisions.



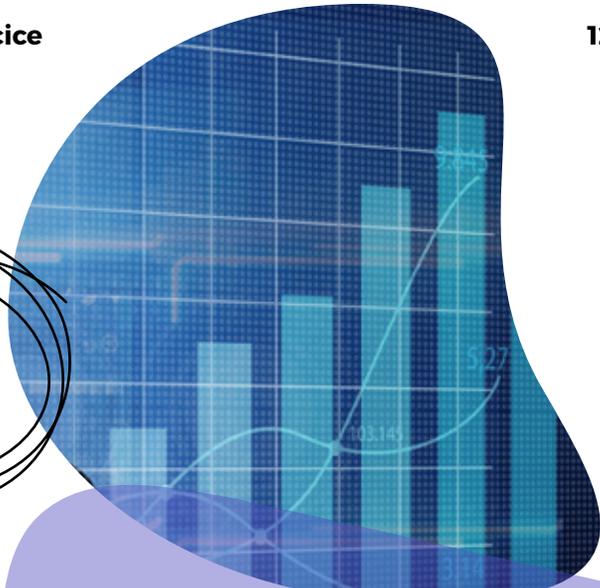
## 4.2 Ressources financières

### Résultats financiers 2023-2024

Revenus	
Subvention de fonctionnement du MEQ	272 658 589 \$
Subvention d'investissement	1 556 953 \$
Autres subventions	307 528 \$
Taxe scolaire	18 717 938 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 064 046 \$
Ventes de biens et services	15 683 917 \$
Revenus divers	3 575 039 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	16 686 497 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>330 250 507 \$</b>

Charges	
Activités d'enseignement et de formation	136 413 591 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	79 495 844 \$
Services d'appoint	31 803 710 \$
Activités administratives	14 102 903 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	35 210 082 \$
Activités connexes	30 394 779 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	1 767 198 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(126 527 \$)
<b>Total des charges</b>	<b>329 061 580 \$</b>

Excédent de l'exercice	
Excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi	11 593 380 \$
Redressement avec retraitement des exercices antérieurs	0 \$
Solde redressé	11 593 380 \$
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>12 782 307 \$</b>



Consultez  
les états  
financiers  
résumés



## 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

### Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

Catégories d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	N <sup>bre</sup> d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	240 199,50	00,00	240 199,50	163
2. Personnel professionnel	378 274,77	3 261,40	381 536,17	309
3. Personnel enseignant	2 267 704,13	25 578,12	2 293 282,25	2 945
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 447 704,28	6 378,87	1 454 083,15	1 844
5. Ouvrier-ères, personnel d'entretien et de service	256 823,02	1 461,16	258 284,18	332
<b>Total en heures</b>	<b>4 590 705,70</b>	<b>36 679,55</b>	<b>4 627 385,25</b>	<b>5 593</b>

### Résumé du niveau de l'effectif du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

<b>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)*</b>	<b>4 600 106,17</b>
<b>Total des heures rémunérées effectuées (B)*</b>	<b>4 627 385,25</b>
<b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b> Calcul : (C) = (B) - (A)	<b>27 279,08</b>

**Respect du niveau de l'effectif**

**Non**

Le dépassement s'explique par une augmentation de l'effectif scolaire au cours de l'année 2023-2024 et par l'ajout ou la bonification de plusieurs allocations budgétaires (mesures) prévoyant l'embauche de personnel.

\* Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo

## 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Type de contrats	Nombre de contrats	Montants du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	2	54 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	26	1 927 959 \$
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>1 981 959 \$</b>

## 4.5 Ressources matérielles et informationnelles

### 4.5.1 Ressources matérielles

#### Maintien de l'actif immobilier

Nature des enveloppes	2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de compte)		
	Solde non investi au 30 juin 2023	Nouvelles allocations	Investissements réalisés	Solde non investi
Réfection et transformation des bâtiments	3 738 614 \$	2 437 031 \$	3 320 843 \$	2 854 802 \$
Maintien des bâtiments	17 917 056 \$	20 263 905 \$	17 766 003 \$	20 414 958 \$
Résorption du déficit de maintien	4 983 751 \$	8 106 299 \$	4 277 281 \$	8 812 769 \$
Ajouts d'espace	63 114 265 \$	24 419 805 \$	10 719 051 \$	76 815 019 \$
Autres	1 724 204 \$	520 362 \$	99 239 \$	2 145 327 \$
<b>Total</b>	<b>91 477 890 \$</b>	<b>55 747 402 \$</b>	<b>36 182 417 \$</b>	<b>111 042 875 \$</b>
<b>Sommes engagées</b>	<b>21 959 798 \$</b>	<b>-</b>	<b>1 429 570 \$</b>	<b>23 389 368 \$</b>
<b>Solde non investi, ni engagé</b>				<b>87 653 507 \$</b>



## 4.5.2 Ressources informationnelles

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le Service des technologies de l'information a soutenu plusieurs projets visant l'amélioration des infrastructures du réseau afin de bonifier l'expérience des élèves et des membres du personnel de l'ensemble de notre centre de services scolaire.

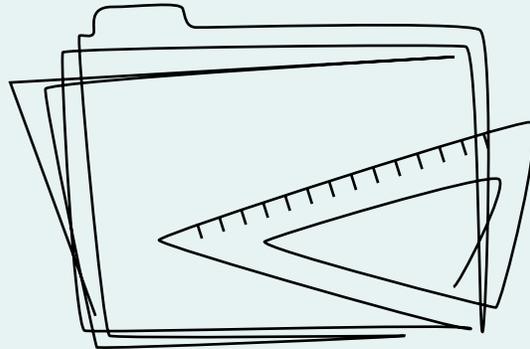
Les investissements et les dépenses reliés aux projets ou aux activités relatives aux ressources informationnelles ont représenté un total de 4,7 M\$.

Voici certaines de nos grandes réalisations :

- ▶ Mise à niveau de 74 % des râteliers dans nos établissements améliorant ainsi la distribution du réseau câblé et du sans-fil.
- ▶ Remplacement de 220 bornes désuètes et installations de 152 nouvelles bornes sans-fil afin que les élèves et le personnel puissent bénéficier d'un réseau sans-fil de haute qualité, disponible et stable.
- ▶ Progression dans 49 % des sous-mesures de sécurité exigées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, notamment en ce qui concerne l'authentification multifacteur, la mise en place d'une stratégie de validation des postes de travail non gérés qui se connectent au RPV et le déploiement d'un antivirus nouvelle génération sur les postes de travail.
- ▶ Progression de 14 % dans la correction de paramètres de sécurité de notre environnement Office 365, selon les recommandations de Microsoft, nous positionnant ainsi au 11<sup>e</sup> rang des 72 centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) et à la 2<sup>e</sup> place parmi les 14 CSS et CS de taille comparable au CSSDHR.
- ▶ Planification de la désuétude et du remplacement de 247 ENI et de 1250 ordinateurs.



# Annexes



# Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique  
(chapitre I-13.3, a.457.8).

# Chapitre I

## Objet et champ d'application

- 1 Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

# Chapitre 2

## Devoirs et obligations

### SECTION I - RÈGLES GÉNÉRALES

- 2 Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

- 3 Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- 4 Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

- 5 Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

### SECTION II - SÉANCES

- 6 Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

- 7 Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

- 8 Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.
- 9 Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.
- 10 Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

### SECTION III - CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 11 Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

- 12 Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

- 13 Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

- 14 Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

- 15 Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.
- 16 Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17 Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18 Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

- 1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

- 2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19 Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

#### SECTION IV - CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20 Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21 Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22 Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

#### SECTION V - RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23 Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

#### SECTION VI - APRÈS-MANDAT

24 Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

## Chapitre 3

### Procédure d'examen et d'enquête et sanctions

25 Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26 Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique. Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27 Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28 Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29 Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30 Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31 Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32 Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33 S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34 Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35 À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36 Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37 Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38 Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39 Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie. Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40 Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquiescement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41 Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

## Chapitre 4

### Dispositions transitoires et finale

42 Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué. Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité.

Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44 À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45 La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46 Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.



Coups  
de cœur



# École Bruno-Choquette

## Moment marquant de l'année scolaire

L'Harmonie de l'école Bruno-Choquette a participé au prestigieux *Festival des harmonies et orchestres du Québec*, à Sherbrooke, les 18 et 19 mai 2024. Plus de 50 musicien-nés composaient l'Harmonie de l'école, dont plus de la moitié en étaient à leur première année au sein de l'ensemble.

L'Harmonie a interprété deux (2) pièces et s'est classée en 1<sup>re</sup> place dans sa catégorie. Les élèves ont ensuite eu la chance de participer à un cours de maître enrichissant. De nombreux parents et membres du personnel se sont déplacés pour les encourager.



# École de Richelieu

## Reconnaissance

Les membres du conseil d'établissement ont remis un certificat de reconnaissance à M. Charles Fraser dans le cadre de la *Semaine de l'engagement parental* pour souligner son engagement auprès de la Fondation Jeunesse de Richelieu, du Centre d'interprétation des énergies renouvelables (CIER), du Carrefour Familial du Richelieu ainsi qu'à travers différents événements communautaires et scolaires. Cet engagement a un rayonnement direct dans notre école étant donné les causes que soutiennent ces organismes et l'apport du CIER à la vie de l'école.

## Engagement et découverte

Pour une 3<sup>e</sup> année consécutive, d'anciennes élèves de l'école ont mobilisé des élèves ainsi que des familles et la communauté pour une corvée de nettoyage des parcs et des berges. Maintenant en 1<sup>re</sup> secondaire, elles ont ainsi poursuivi leur projet initié lorsqu'elles étaient en 5<sup>e</sup> année.

Il ne faut pas oublier la participation à *La grande journée des petits entrepreneurs*, une première! Deux (2) parents se sont joints à la direction pour offrir trois (3) midis-formation sur l'entrepreneuriat. Seize (16) jeunes entreprises ont ensuite offert un marché très professionnel ainsi que des produits et services diversifiés.

Et que dire de la journée d'observation de l'éclipse, avec les explications éclairées de membres du Centre d'interprétation des énergies renouvelables (CIER)!



# École Capitaine-Luc-Fortin

Les élèves de Capitaine-Luc-Fortin (CAP) ont une fois de plus bénéficié d'activités diversifiées et stimulantes!

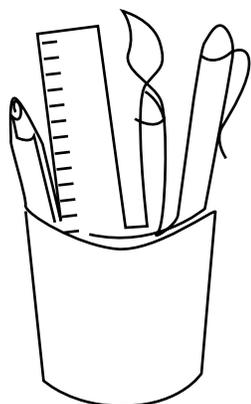
## Lecture, métiers et création à CAP-Henryville!

- Lecture – Un partenariat avec la bibliothèque de la municipalité a permis aux élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle d'y faire une visite appréciée qui a suscité un grand enthousiasme pour la lecture chez plusieurs.
- Métiers – Des présentations organisées par l'École professionnelle des Métiers ont donné naissance à l'atelier *Touche-à-Tout* ainsi qu'à une bande dessinée illustrant des programmes de la formation professionnelle. Les interventions de nos anciens élèves et de professionnel·les locaux ont largement contribué à élargir les perspectives et à répondre directement aux besoins en orientation scolaire et professionnelle.
- Création – Mme Geneviève Marois-Lefebvre de Frelighsburg, artiste et responsable des activités éducatives de la maison d'artistes Adélarde, a animé à l'école deux (2) ateliers d'art créatif de modelage en argile et de création de maquettes, au grand plaisir de tous les groupes scolaires.



## Jardinage et pirates à CAP-Saint-Joseph

- Le jardin du capitaine – La création d'un jardin a été réalisée avec la collaboration active de notre communauté, de l'équipe-école, de la Fondation Jacques Landry pour l'enfance et, surtout, de nos élèves qui ont participé activement à toutes les étapes du projet et récolté les fruits de leur travail avec fierté.
- Le projet pirates – Ce projet, véritablement rassembleur, a favorisé le contact entre les différentes classes et établi un lien précoce entre futurs élèves et enseignant·es. Il a renforcé grandement le sentiment d'appartenance chez nos élèves. L'ensemble de l'équipe éducative s'est engagé activement dans les divers défis proposés au fil des mois.



# École des Prés-Verts



## Près de 200 élèves soulignent le Tour du silence

Le mercredi 15 mai 2024, près de 200 élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année ont répondu à l'appel des enseignantes Dany Laurent et Charlène Daigneault-Gray. Mme Laurent, enseignante de la 4<sup>e</sup> année et membre du club cycliste Les Randonneurs du Haut-Richelieu, souhaitait sensibiliser les élèves de l'école et leur famille à l'importance du respect du *Code de la sécurité routière* en plus de rendre hommage aux cyclistes décédés sur la route.

Accompagnés d'une trentaine de parents et d'une dizaine de membres du club, les élèves ont enfourché leur vélo pour parcourir 10 km dans les rues du secteur, escortés par le Service de police.

Merci à tous ces gens qui ont inauguré une activité destinée à devenir une tradition pour la communauté de l'école des Prés-Verts.



# École du Pélican

## Tout est dans le grimoire!

Quelle fierté! Quelque 170 élèves et une quinzaine d'enseignant-es ont foulé les planches du Théâtre des Deux Rives, le 14 mai 2024, pour présenter leur pièce *Grimoire* devant une salle comble.

L'histoire se déroule dans une école dans laquelle le bureau de la direction est un tribunal auquel siègent une juge et une greffière. Quinze (15) élèves viennent y présenter différentes problématiques et reçoivent leur sentence en touchant un grimoire.

L'objet magique les transporte dans un univers de Disney pour affronter les épreuves qui leur sont attribuées. Le scénario, imaginé par le personnel enseignant, a permis à environ 75 élèves et autres enfants de danser, et à une trentaine de jeunes comédien-nes de s'exécuter sur scène.

Environ 70 élèves ont contribué à ce succès en travaillant sur les décors et les costumes, et en accomplissant d'autres tâches essentielles à la production. Près de 800 personnes, ravies par le spectacle, n'ont pas ménagé les applaudissements à la tombée du rideau.



# École Docteur-Alexis-Bouthillier

En 2023-2024, chaque élève a pu profiter le matin, le midi ou encore après les cours d'une panoplie d'activités sportives, culturelles et artistiques : l'observation de l'éclipse, la Tablée des chefs, les créations d'Alexis, les midis asiatiques, la boxe, l'entraînement et plusieurs autres sports.

À travers ces activités, les élèves ont pu apprendre et s'épanouir dans différentes sphères tout en développant leur sentiment d'appartenance à l'école.

De plus, la structure PEACE et le Repère ont permis aux élèves d'être accueillis, à toute heure du jour, afin d'être soutenus et accompagnés dans une démarche visant à leur offrir un climat sain et sécuritaire.



## École professionnelle des Métiers

### Des projets sous le signe de l'innovation!

L'École professionnelle des Métiers est fière des projets innovants implantés pour favoriser l'insertion professionnelle et la réussite de ses élèves. En voici quelques-uns :

- ▶ Offensive construction : 22 électricien-nés supplémentaires ont été formés.
  - ▶ Soudage : un camp d'une semaine a permis d'initier des élèves du secondaire à ce programme.
  - ▶ Mécanique automobile : l'implantation de l'alternance travail-études a permis de mieux répondre aux besoins de la clientèle.
  - ▶ Cuisine : la conception d'une tablée festive par les élèves du programme a mis l'eau à la bouche lors de l'exposition *Belles de décembre* organisée par l'artiste johannais Jean Guillet.
- Ces initiatives témoignent de l'engagement de l'École à offrir des formations diversifiées et de qualité répondant aux besoins actuels du marché du travail.



# École Frère-André



## **Sécurité sur roues : Apprendre dans l'action**

Tout était en place le 10 mai 2024 pour faire de l'activité *Sécurité sur roues* une réussite!

Le comité organisateur avait pensé à tout, les parents bénévoles étaient en grand nombre et les élèves avaient le désir d'atteindre leurs objectifs. Les défis de 5, 10 ou 20 km de vélo, de la trottinette ou du patin à roues alignées ont été de belles occasions d'amener les élèves à développer de saines habitudes de vie et à pratiquer de façon sécuritaire les activités physiques.

Impossible de passer sous silence l'implication du Club Optimiste, de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, de la Régie intermunicipale d'incendie et de la Sûreté du Québec lors de cet événement. L'équipe GE Aérospatiale, qui participait au 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie, était d'ailleurs présente pour guider et encourager les jeunes cyclistes dans l'accomplissement de leurs défis.



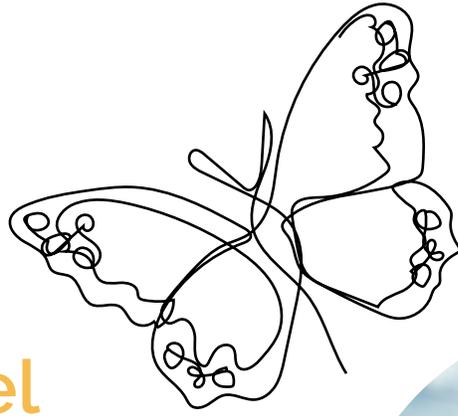
# École Jean XXIII

## **Rendez-vous théâtral avec les animaux de la forêt**

Pour souligner le *Jour de la Terre*, les élèves de la 5<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> année ont vécu une expérience originale : être les acteur-rices d'un parcours théâtral dans les sentiers du Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin (CINLB), devant leurs parents et plusieurs autres élèves venus de Saint-Césaire et de Granby.

Tout a débuté en janvier 2024 par une rencontre avec Yvan Demanche, un clown thérapeutique, pour se terminer devant public les 21 et 22 avril en pleine nature. L'enseignante en arts, Joanie Jacques, et M. Demanche ont écrit des saynètes mettant en vedette des animaux de la forêt. Une fois les rôles attribués, la tâche des jeunes élèves consistait à se documenter sur leur animal de la forêt en vue de l'interprétation de leur personnage et de fabriquer leur masque dans leur cours d'arts plastiques à partir de vêtements recyclés. Les 13 scènes, comprenant chacune une histoire, ont été apprises et pratiquées lors des cours d'art dramatique.

Ce sont quelque 70 élèves qui ont pu vivre cette expérience unique!



## École Hamel

### Joyeux 60<sup>e</sup>, ma chère école!

Le 11 mai 2024, c'était la fête!

Élèves, membres du personnel et familles étaient réunis pour célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'école. À la fois touchante, festive et drôle, cette grande réunion a remis en mémoire des moments marquants de l'histoire de l'école à travers des photos et des anecdotes.

Léo Palin, un élève de 6<sup>e</sup> année, a témoigné de ce que l'école Hamel représentait pour lui. Les participant-es ont aussi laissé leur trace en signant le livre d'or et en s'immortalisant dans le photomaton. L'événement s'est transformé en grandes retrouvailles pour les ancien-nes qui ont pu visiter l'école en se remémorant des souvenirs.

Plusieurs invité-es ont partagé ces réjouissances : Audrey Bogemans, députée d'Iberville à l'Assemblée nationale du Québec, Andrée Bouchard, mairesse de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Marie-Claude Huberdeau et Louise Beaupré, directrice générale et directrice générale adjointe du CSSDHR, André Gauthier, ancien enseignant et deuxième directeur de l'école, Nicole Mongeon, ancienne présidente de la Commission scolaire, Paul Viau, commissaire lors de la fondation de l'école, ainsi que les quatre (4) enfants de Laurent Hamel, en l'honneur de qui l'école a été nommée.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cet événement des plus réussis!



# École Joséphine-Dandurand

## L'équipe *Paradoxe* championne de compétitions d'improvisation

L'équipe d'improvisation *Paradoxe* de l'école secondaire Joséphine-Dandurand s'est illustrée en remportant plusieurs compétitions au cours de l'année scolaire 2023-2024, ce qui témoigne du talent de nos joueuses et joueurs, de leur attitude positive et agréable. Cette activité parascolaire rassembleuse fait la fierté de notre école et le bonheur de nombreux élèves!

L'équipe a remporté les premiers prix des compétitions suivantes :

- *Très Grand Verglas* du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;
- *Improspec* de l'École secondaire Marcellin-Champagnat;
- *Coupe Durock* du Collège Durocher de Saint-Lambert (photo);
- *Improlympiades* de Granby;
- *Classik* du Cégep Marie-Victorin.

Elle a aussi remporté le *Prix de l'équipe sympathique* à Marcellin-Champagnat et à Marie-Victorin.

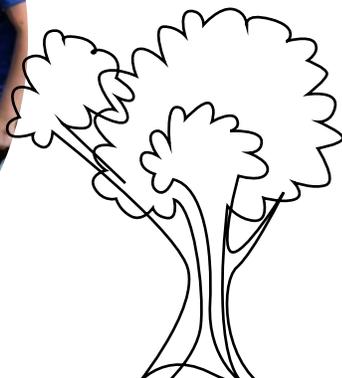


# École Marguerite-Bourgeoys

## Le Vieux-Saint-Jean décoré par des élèves de la 2<sup>e</sup> secondaire

Le projet de *Land-Art*, option artistique de la 2<sup>e</sup> secondaire de l'école, a amené les élèves à décorer le Vieux-Saint-Jean avec leur enseignante, Annie-Claude Paré, et l'artiste invité, Jean Guillet.

À partir de matières naturelles et organiques, les jeunes artistes ont créé des œuvres d'art bien intégrées dans la nature du quartier. Les citoyen-nes et la communauté ont adoré et ce fut une belle expérience pour les élèves.





# École Micheline-Brodeur

## **Les superlumineuses!**

Avec les superlumineuses, par le biais de différentes activités disciplinaires en classe visant à développer la connaissance de soi et de ce qu'est le trouble de langage, c'est l'utilisation de la littérature jeunesse qui entre en jeu auprès des élèves de la classe de langage.

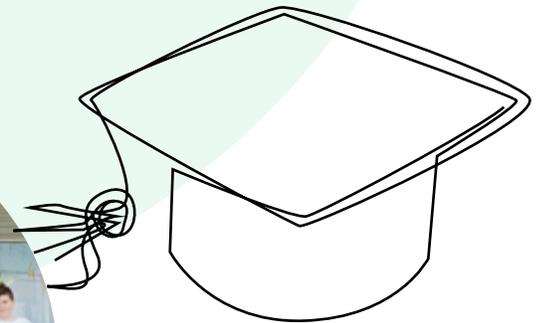
Ce projet amène les élèves à développer un carnet de connaissance de soi, à créer une marionnette qui décrit l'élève, à réaliser une affiche exposant ce qu'on apprécie des autres élèves et, finalement, à définir ce qu'est le trouble du développement du langage (TDL) pour mieux comprendre ce que chacun-e vit.

Le projet est porteur parce qu'il est concret pour les élèves : il vient d'eux, de leurs forces et de leurs défis. Il permet d'ajuster les enseignements aux intérêts de chaque élève et fait découvrir à l'ensemble de la classe le défi personnel à relever et les raisons pour lesquelles les élèves sont réunis dans cette classe.

## **Un chandail personnalisé pour les élèves de la 6<sup>e</sup> année**

C'est à la demande des élèves de la 6<sup>e</sup> année qu'un chandail personnalisé a été créé pour souligner leur statut de finissants.

Chaque élève a pu personnaliser un t-shirt blanc et le porter au lieu du polo de l'école. Cette démarche a su bien intégrer la création individualisée, la motivation et l'engagement dans un projet commun.



# École Napoléon-Bourassa

L'école Napoléon-Bourassa fourmille d'activités enrichissantes parmi lesquelles il est ardu de faire un choix! En voici quelques-unes.

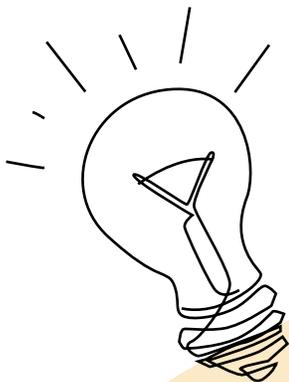
## Le mois de l'autisme ne passe pas inaperçu

En avril 2024, la visite de Valérie Jessica Laporte, une maman de trois (3) enfants, artiste, conférencière, blogueuse (blogue *Bleuet atypique*) et ayant un diagnostic du spectre de l'autisme, a été un moment fort du mois de sensibilisation à l'autisme. Ses nombreuses capsules sur *TikTok* et *Youtube* abordent toutes les facettes de l'autisme avec humour et spontanéité. Ce fut une merveilleuse rencontre!

Et que dire du grand papillon créé par l'ensemble des groupes, dont chacune des parties représente un des aspects de l'autisme!

## Un restaurant en classe pour les collations

À la suite de sa participation au comité des dîners conviviaux, une enseignante de la 1<sup>re</sup> année, Marie-Claude Gravel, a amorcé le virage des collations en classe sans écran. Un environnement propice à la discussion a été créé en classe par la mise en place du restaurant *Chez Marie*. Les élèves ont été amenés à se créer des tablées pour partager collations et conversations. Avec l'enseignante en arts plastiques et en art dramatique, Béatrice Ferragut, les élèves ont aussi confectionné des pots de fleurs pour agrémenter les tablées.



# Polyvalente Marcel-Landry

## Quatre équipes en finale provinciale d'Expo-sciences

La Polyvalente Marcel-Landry peut être fière de ses élèves qui se démarquent en sciences. Quatre (4) équipes se sont rendues en finale provinciale, c'est plus que toute autre école au Québec!

Deux (2) participantes ont remporté des prix pour leurs présentations, soit Léanne Foy, en 5<sup>e</sup> secondaire, qui a remporté une bourse d'études de 200 \$ de l'Université de Montréal pour son travail de vulgarisation sur les cellules souches, et Maéli Grignon, en 3<sup>e</sup> secondaire, qui a remporté la *Médaille du Réseau Technoscience - Bronze intermédiaire*, assortie d'une bourse de 200 \$, et une bourse d'études de 3000 \$ de l'Université de Sherbrooke, pour son projet sur le boson de Higgs intitulé *Lorsqu'il est impossible de voir ce qu'on observe*.



Léanne Foy



Maéli Grignon

# École Paul-Germain-Ostiguy

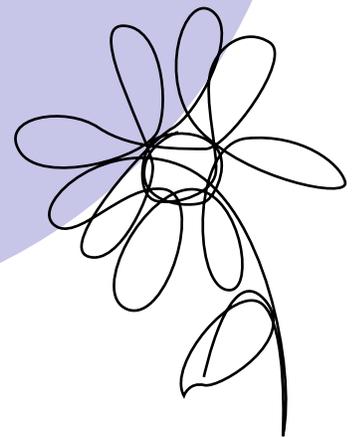
## La transition écologique en constant progrès à PGO

Depuis trois (3) ans, l'école Paul-Germain-Ostiguy se donne le mandat de progresser dans sa transition écologique.

Avec le soutien de Lab22, l'école a mis en place un plan d'action pour encourager les passages à l'action, améliorer l'éducation relative à l'environnement et favoriser les contacts avec les milieux naturels pour ensuite mieux les protéger.

Les élèves de tous les niveaux ont exploré divers domaines liés à la protection de l'environnement pour finalement planter des arbres, créer une forêt nourricière et opter pour les verres réutilisables aux couleurs de l'école.

Voici quelques images qui témoignent des nombreuses réalisations de l'année scolaire 2023-2024!



## Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot

### La culture, ça se partage à PCAR!

Une première avait lieu à PCAR le 31 mai 2024 : une journée interculturelle réunissant les élèves afin de célébrer la richesse de la diversité culturelle.

Douze (12) pays étaient représentés. Les participant-es ont créé des affiches présentant leur pays, partagé leurs mets traditionnels cuisinés avec leurs parents et dansé sur les musiques de leur pays.

L'apport positif de l'immigration et de la diversité a été reconnu et a permis des échanges riches et harmonieux.



# École Saint-Eugène

## Inauguration de la bibliothèque Christianne Fleury

L'inauguration de la bibliothèque Christianne Fleury, le 11 juin 2024, était un événement marquant pour l'école qui a passé quatre (4) années sans bibliothèque avant l'aboutissement de ce projet intégré dans l'agrandissement de l'école.

Au départ à la retraite de Mme Fleury, alors directrice de l'école, le personnel a voulu rendre hommage à son dévouement et à sa vision pédagogique en lui dédiant cette bibliothèque. Lors de la cérémonie, Mme Fleury a pu expliquer aux invité-es sa vision en lien avec les différents éléments qui caractérisent cette magnifique bibliothèque qu'elle a imaginée, mais aussi organisée après son départ.

C'est assurément une grande fierté pour le personnel et les élèves de l'école Saint-Eugène de pouvoir profiter d'un lieu aussi lumineux pour cultiver le goût de lire!



# École Saint-Jacques

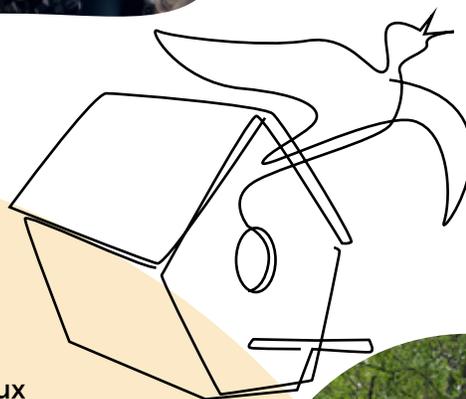
## Des débuts de journée en nature

Les élèves du préscolaire ont eu la chance d'avoir accès aux sentiers aménagés et au boisé de la municipalité.

Quotidiennement, les premières périodes se passaient à l'extérieur, ce qui a permis aux petits de se déposer avant de commencer leur journée en classe. Les apprentissages ont varié en fonction des saisons et un respect pour la nature s'est tranquillement développé.

Dans la forêt, les élèves ont grimpé aux arbres, construit des cabanes, attrapé des insectes, observé des oiseaux, cueilli de petits fruits, appris à identifier plusieurs éléments de la nature et à reconnaître les chants d'oiseaux.

Tout en explorant leur environnement, les élèves ont apprivoisé leurs limites et parfois surmonté leurs peurs.



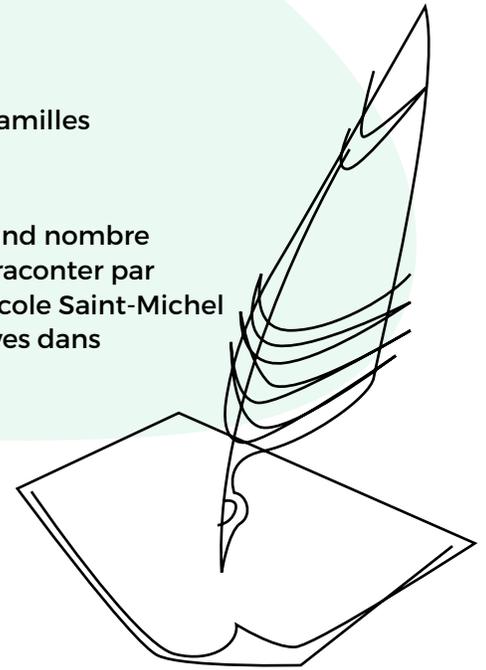


## École Saint-Michel

### Jeunes auteurs édités dans le livre numérique de l'école

Le 13 juin 2024 s'est tenue la 2<sup>e</sup> édition de la soirée numérique des auteurs de l'école Saint-Michel. Les jeunes talents ont présenté aux familles et ami-es les œuvres créées pendant l'année scolaire 2023-2024 et rassemblées dans le livre numérique de l'école.

Les familles des élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle se sont déplacées en très grand nombre pour la soirée. Les parents ont pu lire les textes des élèves et se faire raconter par leur enfant sa démarche d'écriture. De plus, le livre numérique de l'école Saint-Michel s'est enrichi de capsules vidéo réalisées par les élèves et pour les élèves dans le but de rendre visibles leurs stratégies d'écriture.



## École Sainte-Anne

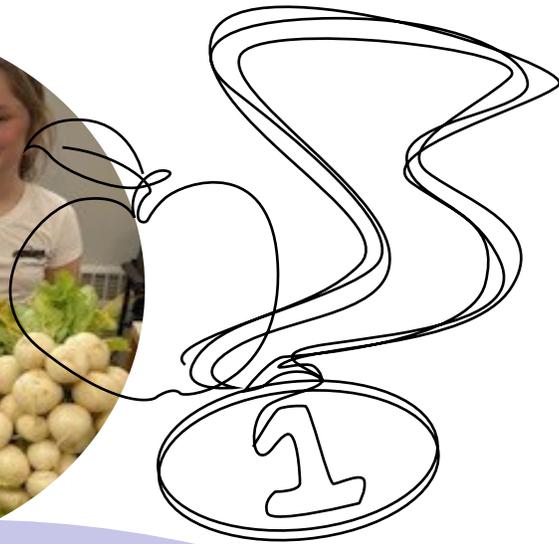
### La nature fait son entrée dans l'école

En collaboration avec l'artiste Stéphanie Fiola et avec l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications, une quinzaine d'élèves ont pu vivre un processus de création et réaliser une superbe murale sur le thème *Quand la nature s'invite*.

Dès le mois de janvier 2024, chaque lundi pendant 15 semaines, les jeunes ont développé le concept avec l'artiste, réalisé des croquis, expérimenté des techniques de réalisation de murales pour enfin voir leur œuvre inaugurée le 3 juin en présence de parents et d'invités-es.

Un beau projet qui a permis à ces élèves de laisser leur marque dans leur école.





## École Saint-Joseph

### Apprentissage en profondeur par les projets interdisciplinaires

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'un des coups de cœur de l'école en matière d'activités éducatives a été la mise en œuvre de projets interdisciplinaires où les élèves sont devenus les principaux acteurs de leurs apprentissages. Ces projets, basés sur des problématiques réelles, ont encouragé l'apprentissage en profondeur en intégrant diverses matières et compétences.

En travaillant en équipe pour résoudre des défis concrets, les élèves ont développé non seulement leurs connaissances, mais aussi des compétences essentielles, comme la collaboration, la créativité, la pensée critique, la citoyenneté, le caractère et la communication. Cette approche a stimulé leur motivation scolaire, grâce à l'impact direct et à la pertinence de leurs apprentissages, rendant ainsi l'école plus engageante et significative.





Centre  
de services scolaire  
des Hautes-Rivières

Québec 